

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID: 037-263701633-20250924-202519-DE

Extrait du registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 24 septembre 2025

N° 2025.19

Objet : Tarif appliqué pour la soirée caritative du samedi 04 octobre 2025.

Date de Convocation

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du Conseil

d'Administration se sont réunis.

Le 16 septembre 2025

Etaient présents :

Nombre de conseillers

Mme Guylène BIGOT, M Laurent RICHARD, Mme Katia CHAUVET, Mme Pascale AUDEBRAND, Mme Jacqueline DUPRAT, Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Françoise

MORISSE, Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie FOURNIAU, Mme Bénédicte BEYENS,

M. Philippe BEAUVAIS, M. Gilles BACHELET, Mme Eliane FAVRON, Mme Aurélie SCHEMEL.

En exercice :

14

17

Absents excusés: Mme Fabienne TURBERT, M. Daniel BATARD, M. Éric HENNEGUELLE

Représentés :

00

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT

Votants:

Présents:

14

Monsieur Le Président, Laurent RICHARD expose au Conseil d'administration, que le CCAS a décidé d'organiser une soirée caritative dans le cadre d'Octobre Rose le samedi 04 octobre 2025, à l'espace Cocteau à Monts.

En effet, chaque année le CCAS organise un événement Octobre Rose au Domaine de Candé. Cette année, il a été décidé d'étoffer les actions dans la lutte contre le cancer du sein et d'organiser une soirée caritative en faveur de l'association AU SEIN DES FEMMES DE TOURAINE.

Cette initiative, permettra de récolter davantage de dons pour l'association qui œuvre dans la lutte contre la maladie et aide les femmes et hommes à accéder à des soins de support.

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De voter une participation de 8€ pour les montois et hors montois.
- De dire qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme.

Le Président, Laurent RICHARD

La secrétaire de séance, 
Guylène BIGOT

Signé électroniquement par ¿Guylene BIGOT Date de signature : 01/10/2025 Qualité : Monts - CCAS - VP MONTS SO MON

Signé électroniquement par Laurent RICHARD Date de signature : 01/10/2025 Qualité : Monts - CCAS - Président